

Le zonage pluvial

Plans locaux d'urbanisme (intercommunaux)
Eaux pluviales



3

leviers dans les PLU(i) pour les eaux pluviales

Le zonage pluvial

Le zonage pluvial est un outil technique **obligatoire**, qui s'intègre souvent **dans les PLUi**. Avec ce zonage, certaines mesures peuvent être mises en place :

- La définition des **orientations spécifiques dans une OAP** concernant les eaux de pluies
- Le **recul par rapport à l'axe de vallons** pour sauvegarder les ripisylves
- L'utilisation des outils **Espaces boisés classés (EBC)**, pour protéger les végétaux dans le PLUi (interdiction de suppression de haies, ...)
- Le **coefficient d'espaces perméables** pour limiter l'imperméabilisation

Le zonage pluvial répond aussi à **l'infiltration à la parcelle**, c'est-à-dire que les eaux pluviales doivent s'infiltrer sur la parcelle où elles tombent. C'est aussi le principe de la **gestion intégrée des eaux pluviales**.

Schéma directeur de gestion des eaux de pluies (SDGEP)

Le SDGEP est basé sur le zonage pluvial : il a le même diagnostic et la même stratégie. En revanche, c'est un **outil opérationnel complémentaire au zonage pluvial**. Il prévoit des travaux, au regard des enjeux identifiés dans le diagnostic et par rapport aux priorités de la stratégie.

Imperméabilisation des sols

Des **coefficients d'imperméabilisation** ou des **coefficients de végétalisation** (pleine terre, ...) peuvent être instaurés dans les PLUi.

Prendre en compte la **Trame verte et bleue** en protégeant ses différents éléments permet aussi de limiter l'imperméabilisation, sans utiliser de coefficients.



Pavés avec joints perméables, Angers (49)

Rôle potentiel du Parc :

Le Parc pourrait intervenir spécifiquement sur les prescriptions techniques d'un SDGEP et de son programme d'action, en proposant des travaux ou actions adaptés au territoire et répondant à des **enjeux transversaux**, reliant eau, biodiversité et changement climatique.